

**43 organisations
sont membres de la
CFCPI**

Action des Chrétiens pour
l'Abolition de la Torture
(ACAT)
Action Contre la Faim
Agir Ensemble pour les Droits
de l'Homme
Amnesty International France
Association pour la promotion
et le respect du Droit
International humanitaire
Avocats sans Frontières
Barreau de Paris
Barreau des Hauts de Seine
Centre Nord Sud du Conseil
de l'Europe
CIMADE
Comité d'aide aux Réfugiés
Compagnons de la Fraternité
Edmond Michelet
Confédération Nationale des
Avocats
DIH - Mouvement de
Protestation Civique
ELENA - réseau d'avocats
sur le droit d'asile
Ensemble contre la Peine de
Mort
Fédération Internationale de
l'ACAT (FIACAT)
Fédération Internationale des
Ligues des Droits de
l'Homme (FIDH)
Fédération nationale des
déportés et internés,
résistants et patriotes
Fédération Nationale des
Unions de Jeunes Avocats
Fondation Terre des Homme
Lausanne
France Libertés
France Terre d'Asile
Handicap International
Juristes sans Frontières
Justice et Paix France
Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen
Magistrats Européens pour la
Démocratie et les Libertés
Médecins du Monde
Médecins Sans Frontières
MRAP
O.I.D.B.B.
Organisation Française de la
Communauté Baha'ie
Reporters sans frontières
Ruptures
Solidarité avec les mères de
la place de Mai (SOLMA)
SOS Attentats
Survie
Syndicat de la Magistrature
Union Chrétienne des
Déportés et Internés
Union pour l'Europe Fédérale
UNSA-Education

Coalition française pour la

Cour pénale internationale

C/o service Relex, Amnesty International-France
76 Boulevard de la Villette, 75940 Paris Cedex 19
Tél. : 01 53 38 65 45 Fax : 01 53 38 55 00

Monsieur Hervé Morin
Ministre de la Défense
14 rue Saint-Dominique
00452 Armées

Paris, le 22 mai 2007

***Projet de loi adaptant le droit pénal
au Statut de la Cour pénale internationale***

Monsieur le Ministre,

En vous présentant ses félicitations pour les hautes fonctions auxquelles vous accédez, la Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI) forme le vœu que l'une des premières tâches que, avec votre aide, le nouveau gouvernement réalisera sera de présenter au Parlement et de faire voter un projet de loi mettant enfin notre pays en conformité avec le Statut de la Cour pénale internationale.

Sept ans après avoir ratifié ce Statut, cinq ans après l'entrée en fonctions de la Cour, la France qui s'était pourtant engagée avec force dans le soutien à ce projet accuse désormais un incompréhensible retard par rapport à la plupart de ses voisins européens : elle n'incrimine toujours pas les crimes de guerre et n'assume toujours pas sa part de responsabilité dans la mise en œuvre du système pénal international créé par le Statut de Rome, fondé sur un mécanisme de *complémentarité* entre la Cour pénale internationale et les tribunaux nationaux.

Ni la proposition de loi du Sénateur Robert Badinter, en 2004, ni le projet de loi pourtant approuvé par le gouvernement, en 2006, n'ont été inscrits à l'ordre du jour du Parlement.

Ce dernier projet, qui avait été déposé le 26 juillet 2006 sur le Bureau de l'Assemblée nationale, a même été retiré le 15 mai dernier.

Ce projet n'était pas parfait à nos yeux et appelait quelques critiques : manque d'harmonisation des définitions des crimes et des principes généraux de droit pénal international avec les définitions et principes codifiés dans le Statut de Rome ; nécessité d'étendre le principe d'imprescriptibilité aux crimes de guerre ; silence du projet sur la compétence des juges français à l'égard des crimes internationaux commis à l'étranger.

Mais son retrait par le précédent gouvernement nous inspire les plus vives inquiétudes quant au délai dans lequel le Parlement sera à nouveau saisi d'un texte.

Nous espérons, à tout le moins, que ce délai sera mis à profit pour améliorer le texte sur les points qui le méritent, et que cela pourra se faire sans trop retarder son examen.

La CFCPI a, jusqu'ici, été associée à l'élaboration de ce projet, même si toutes ses remarques n'ont pas été prises en compte. Nous espérons qu'il pourra en être à nouveau ainsi. Nous avons d'ores et déjà convenu du principe d'une rencontre avec Madame Bergeal, directrice des affaires juridiques de votre ministère, et serions également heureux de pouvoir vous présenter nos propositions si vous acceptez de nous accorder un entretien à cet effet.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Simon Foreman
Président de la CFCPI